

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



CÉGEP
TROIS-RIVIÈRES

cegeptr.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Mot conjoint de la présidente du conseil et du directeur général	3
Notre cégep	
Présentation	4
Notre vision	5
Nos valeurs	5
Nos instances	
Membres du conseil d'administration 2016-2017	6
Membres du comité exécutif	6
Membres de la commission des études	7
Résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique 2016-2020	8
Coup d'œil chiffré sur nos étudiants	
Effectif scolaire à l'enseignement régulier	11
Statistiques sur les diplômés du collège	12
Taux d'admissions universitaires	13
Taux de placement 2016	14
Notre fondation	15
Résultats financiers	18
Niveau d'effectif	19
Contrats de service	19
Annexe S024	19
Code d'éthique et de déontologie	20



MOT CONJOINT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur,

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2016-2017 du Cégep de Trois-Rivières.

La première année de l'application d'un plan stratégique est cruciale : les actions doivent étayer les aspirations qui se sont précisées et qui trouvent racine dans le quotidien. Les engagements, inscrits dans un plan d'action institutionnel, doivent se réaliser avec jugement et enthousiasme. Pour ce faire, une activité institutionnelle a été organisée et a permis de générer l'engagement de l'ensemble de la communauté collégiale envers ce plan. D'ailleurs, des modifications ont été apportées au plan stratégique afin d'accélérer les interventions en lien avec l'innovation et l'amélioration continue des processus.

L'année 2016-2017 aura été une année riche de développement, mais également de consolidation des liens déjà très forts entre le cégep et ses partenaires socioéconomiques. Nos trois centres de transferts technologiques auront permis une fois de plus de placer le Cégep de Trois-Rivières dans le peloton de tête des collèges canadiens en ce qui a trait à la recherche. Nos équipes sportives Diablos auront également connu de grands succès ici et à travers la Province. Elles symbolisent l'engagement et le dépassement de nos étudiants.

Le conseil d'administration est fier des résultats accomplis, du développement à la fois structuré et accéléré de l'institution. Les règles de gouvernance ont été appliquées de manière stricte, les administrateurs ont assumé leurs responsabilités avec clairvoyance et assiduité. La qualité exceptionnelle de cette institution, sa formation et son environnement riche ne peut se réaliser que grâce au dévouement et à la compétence de chacun des membres du personnel. Nous désirons les remercier chaleureusement, au nom de tous les étudiants qui choisissent le Cégep de Trois-Rivières pour se développer et s'accomplir.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Caroline Gauthier, CPA, CA, présidente du conseil d'administration
Louis Gendron, directeur général

NOTRE CÉGEP

PRÉSENTATION

Le Cégep de Trois-Rivières a ouvert ses portes en septembre 1968 à près de 2 200 étudiants, inscrits dans 18 programmes d'études. Aujourd'hui, il offre des services éducatifs d'une grande qualité au secteur régulier à une population étudiante de plus de 4 000 personnes dans **42 cheminements scolaires particuliers**, dont 15 programmes d'études et profils préuniversitaires, 27 programmes d'études et voies de sortie techniques, plus un cheminement de transition en Tremplin-DEC. À ces étudiants s'ajoutent quelque 3 000 inscriptions aux divers programmes dispensés par la Direction de la formation continue et des services aux entreprises.

Le Cégep de Trois-Rivières est aussi en interaction avec son milieu par la participation dynamique de son personnel et de sa population étudiante à la vie culturelle, économique, sociale et sportive de la région, par l'accessibilité de son centre d'éducation physique et de sports (CEPS), du Stade Diablos, du Théâtre, des services de sa Clinique d'enseignement en hygiène dentaire, de la Zone entrepreneuriale et des activités de ses trois centres collégiaux de transfert de technologie : le Centre de métallurgie du Québec (CMQ), Innofibre et le Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3). Enfin, près de 750 employés sont engagés dans la réalisation quotidienne de la mission du collège, du plan de développement institutionnel, du projet éducatif et du plan de réussite.

NOTRE MISSION

À titre d'établissement d'enseignement supérieur, la mission principale du Cégep de Trois-Rivières consiste à offrir des services éducatifs de grande qualité en formation préuniversitaire et technique, en formation continue et aux services aux entreprises.

Pour accomplir adéquatement sa mission, il met l'étudiant, jeune et adulte, et sa réussite, au centre de ses préoccupations et de ses actions. Il s'appuie principalement sur les qualités de son personnel en valorisant ses réalisations, en développant ses compétences et en favorisant un climat de travail agréable pour tous.

Ses missions complémentaires consistent à développer la recherche technologique et les transferts, à poursuivre des projets éducatifs et de coopération régionaux, nationaux et internationaux aux caractères communautaire, sportif, technologique et entrepreneurial.

NOTRE VISION

Le Cégep de Trois-Rivières affirme vouloir être reconnu comme :

- un établissement qui prépare adéquatement ses étudiants à devenir des personnes compétentes, responsables et capables d'engagement envers leur milieu;
- un pôle d'excellence collégiale de la valorisation du savoir, de la qualification, des transferts technologiques et de l'innovation à l'échelle régionale et nationale;
- un intervenant régional important dans le développement de la vie communautaire, sportive, technologique et entrepreneuriale;
- un milieu favorable à l'intégration scolaire et à l'éducation interculturelle.

NOS VALEURS

- **Le respect** : c'est d'abord celui des personnes dans leur rapport entre elles. C'est aussi celui de l'organisation, dans la manière d'en parler, dans la façon de le représenter en classe, dans les services, à l'interne comme à l'externe.
- **L'engagement** : c'est la valeur centrale au Cégep de Trois-Rivières, celle qui, d'ailleurs, structure pour l'essentiel son plan stratégique. En effet, le Collège affirme que c'est l'engagement des personnes à réaliser sa mission qui permet l'innovation et le développement de l'établissement.
- **La responsabilité** : depuis longtemps, l'expertise acquise par les membres du personnel s'exprime dans un travail marqué au sceau de la rigueur et par le gout du travail bien fait.
- **La concertation** : la consultation, la collégialité, la coopération et la recherche de consensus font partie de la tradition au Cégep de Trois-Rivières. Cependant, cette concertation qui vise à établir les bases d'un travail en commun autour de buts partagés est un défi toujours renouvelé.
- **L'innovation** : la création et l'invention sont des formes d'innovation. Dans les domaines des arts et des sciences, comme dans ceux de la pédagogie, des technologies ou de la gestion, le Cégep valorise le sens de la créativité et de l'originalité.

NOS INSTANCES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

Présidente :

Caroline Gauthier, représentante des entreprises

Vice-présidentes :

Annie Villemure, représentante des titulaires d'un DEC du secteur préuniversitaire

Membres d'office :

Louis Gendron, directeur général et secrétaire général

Denis Rousseau, directeur des études

Membres :

Caroline Beaudry, représentante des entreprises

Félix Bélanger, représentant des étudiants du secteur préuniversitaire

Patrick Charlebois, représentant des commissions scolaires

Dominic Germain, représentant des titulaires d'un DEC du secteur technique

Marie-Josée Girouard, représentante du personnel enseignant

André Lamoureux, représentant du personnel professionnel

Line Lesage, représentante du personnel de soutien

Betzayda Manrique, représentante des groupes socioéconomiques

Daniel McMahan, représentant de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Josée Pelletier, représentante des parents

Guyline Perron, représentante des groupes socioéconomiques

Robert Ricard, représentant du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Mauricie – Emploi Québec

Éric Therrien, représentant du personnel enseignant

Nathan Vaudrin, représentant des étudiants du secteur technique

En attente d'une nouvelle nomination, représentant des parents

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Caroline Gauthier

Louis Gendron

Dominic Germain

André Lamoureux

Robert Ricard

Denis Rousseau

Annie Villemure

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Président :

Denis Rousseau, directeur des études

Membres :

Jasmine Beaudet, étudiante inscrite en formation préuniversitaire

Félix Bélanger, étudiant inscrit dans un programme préuniversitaire (à partir du 31 janvier 2017)

Luc Blanchette, enseignant — formation préuniversitaire

Marie-Josée Boily, enseignante – représentant un comité de programme

Robert Champagne, directeur de la formation continue et des services aux entreprises

Julie Cleary, représentante des professionnels

Josée Annie Cossette, enseignante — formation technique

Michel Day, enseignant — formation technique

Sylvie Doucet, directrice adjointe aux programmes

Danielle Dufresne, représentante des employés de soutien

Kim Dupont, enseignante — formation préuniversitaire

Isabelle Gagné, représentante des employés de soutien

Charles Gagnon, enseignant – formation générale

Ianick Gentes, enseignant – représentant un comité de programme

Tommy Grenier, étudiant inscrit dans un programme préuniversitaire

Michel Lévesque, représentant des professionnels

Antoine Poulaine, étudiant inscrit dans un programme préuniversitaire

Annie Trudel, enseignante – formation technique

RÉSULTATS OBTENUS EN REGARD DES OBJECTIFS FIXÉS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

Objectif	Indicateur	Résultats – Année du P.S. en cours (année de référence)		Équivalent réseau vs plan en cours	Cibles	
		Année de référence (hors plan)	An 1		Attendues	Obtenues
1.1 Soutenir la persévérance scolaire	Taux de persévérance en 3 ^e session	Automne (2014) Préu : 61,9 Tech : 67,3	Automne (2015) Préu : 58,6 Tech : 68,2	Automne Préu : 66,0 Tech : 69,1	↑ ↑	↓ ↑
1.2 Offrir du soutien à la réussite	Taux de réussite en 1 ^{re} session	Automne (2015) Préu : 80,8 Tech : 84,5 Hors : 71,6	Automne (2016) Préu : 81,5 Tech : 82,3 Hors : 70,2	Automne Préu : 84,3 Tech : 84,5 Hors : 69,5	↑ ↑ ↑	↑ ↓ ↓
	Le taux de persévérance en 2 ^e session	Automne (2015) Préu : 77,8 Tech : 81,1	Automne (2016) Préu : 81,0 Tech : 79,8	Automne Préu : 82,7 Tech : 82,7	↑ ↑	↑ ↓
1.3 Améliorer continuellement les programmes d'études, notamment par le travail au sein des comités de programmes	Le nombre de programmes évalués ou actualisés par année	(2015-2016) 2 grilles de cours révisées (Révision de la PIEP, pas de bilan)	(2016-2017) F. Rég. = 1 grille révisée F. Cont. = 1 AEC révisée	Non disponible	≥1	=
1.4 Soutenir la persévérance scolaire à la formation continue	Le ratio du nombre d'étudiantes et d'étudiants terminant une AEC par rapport au nombre d'inscrits	(2015-2016) Ratio = 154/239 Taux : 64,4 %	(2016-2017) Ratio = 158/216 Taux : 73,1 %	Non disponible	=	↑
2.1 Offrir un environnement d'étude et de vie enrichissant, stimulant et engageant	Le taux de satisfaction des étudiants	Non-existant	Non-existant	Non-existant	↑	N.D.
2.2 Offrir un environnement de travail enrichissant, stimulant et harmonieux	Le taux de satisfaction du personnel	81,5 % (2015)	80,8 % (2017)	Non disponible	=	↓

Objectif	Indicateur	Résultats – Année du P.S. en cours (année de référence)		Équivalent réseau vs plan en cours	Cibles	
		Année de référence (hors plan)	An 1		Attendues	Obtenues
2.3 Assurer la diffusion des réalisations des membres de la communauté collégiale à l'interne	Le nombre d'articles concernant les réalisations des membres de la communauté collégiale	(2015-2016) 239	(2016-2017) 198	Non disponible	=	↓
3.1 Contribuer au développement de produits, de processus et de services permettant aux entreprises de mieux se positionner dans un monde globalisé	Le nombre d'entreprises impliquées dans des projets de recherche technologique dans les CCTT	Non-existant	(2016-2017) Innofibre : 59 CMQ : 73 C2T3 : 22	Non disponible	↑	N.D.
	La valeur des projets de recherche technologique dans les CCTT	Non-existant	(2016-2017) Innofibre : 1,61 M\$ CMQ : 2,35 M\$ C2T3 : 5,30 K\$	Non disponible	↑	N.D.
3.2 Développer une éducation à valeur entrepreneuriale auprès des jeunes et des adultes afin de susciter le goût d'entreprendre et l'esprit d'entreprise	Le nombre d'enseignants impliqués dans des projets entrepreneuriaux recensés	(2015-2016) 51	(2016-2017) 55	Non disponible	↑	↑
	Le nombre d'étudiants impliqués dans des projets entrepreneuriaux recensés	(2015-2016) 301	(2016-2017) 320	Non disponible	↑	↑
3.3 Assurer la diffusion publique des réalisations des membres de la communauté collégiale	Le nombre d'articles illustrant les réalisations des membres de la communauté collégiale dans les médias	(2015-2016) 71	(2016-2017) 235	Non disponible	=	↑
3.4 Intensifier les activités de recrutement dans la collectivité et dans le monde	Le nombre d'inscrits à la formation régulière, notamment en provenance d'autres régions que la Mauricie ou d'autres pays	Non disponible	(Aut. 2016) Total = 4060 (Hiv. 2017) Total = 3751 (2016-2017) Autres pays = 52 Hors Maur. = 911	Non disponible	=	N.D.
	Le nombre de personnes inscrites aux services aux	(2015-2016) 3601	(2016-2017) 3800	Non disponible	↑	↑

Objectif	Indicateur	Résultats – Année du P.S. en cours (année de référence)		Équivalent réseau vs plan en cours	Cibles	
		Année de référence (hors plan)	An 1		Attendues	Obtenues
	entreprises de la formation continue					
	Le nombre d'heures totales de formations offertes aux services aux entreprises de la formation continue	(2015-2016) 4253	(2016-2017) 4500	Non disponible	↑	↑
3.5 Impliquer les membres de la communauté collégiale dans des activités visant la mobilité étudiante et la mobilité du personnel	Le nombre d'étudiants impliqués dans les projets de mobilité	Non-existant	(2016-2017) 121	Non disponible	↑	ND
	Le nombre de personnes impliqués dans les projets de mobilité	Non-existant	(2016-2017) 22	Non disponible	↑	ND
	Le nombre de projets de mobilité	(2015-2016) 15 projets	(2016-2017) 11	Non disponible	↑	↓
4.1 Veiller à l'amélioration des équipements et des immeubles dans une perspective d'économie d'énergie, de qualité du milieu de vie et de développement durable	Le nombre de projets d'importance au collège	(2015-2016) 27	(2016-2017) 28	Non disponible	=	↑
	Les sommes investies dans les projets d'importance au collège	Non-existant	(2016-2017) 3,870 M\$	Non disponible	=	N.D.
4.2 Faire du cégep un lieu d'innovation technopédagogique	Le nombre de nouveaux projets d'innovation technopédagogique soutenus et accompagnés par le collège	Non-existant	(2016-2017) 4	Non disponible	3	N.D.
4.3 Favoriser le développement continu de notre organisation par l'innovation et l'amélioration continue de nos processus	Le nombre de nouveaux projets d'amélioration continue des processus/année	Non-existant	(2016-2017) 1	Non disponible	3	N.D.
	Le nombre de nouveaux projets de développement et de partenariats/année	Non-existant	(2016-2017) Nouvel indicateur	Non disponible	3	N.D.

COUP D'ŒIL CHIFFRÉ SUR NOS ÉTUDIANTS

EFFECTIF SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

Programme d'études	Collégial 1	Collégial 2	Collégial 3	Total 16-17	% *
SECTEUR INTÉGRATION					
081 Tremplin DEC	315			315	7,75%
Total Secteur intégration	315			315	7,75%
SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE					
200.11 Sc. de la nature — Musique	1	2		3	0,07%
200.B0 Sciences de la nature	243	180		423	10,41%
200.C0 Sc. Informatiques et math.	34	18		52	1,28%
30V.13 Sc. humaines et Arts visuels	11	5		16	0,39%
300.21 Sc. humaines — Musique	1	2		3	0,07%
3A0.12 Sc. humaines Administration	77	60		137	3,37%
3A0.13 Sc. humaines Individu	297	211		508	12,51%
3A0.15 Sc. humaines Monde	70	49		119	2,93%
501.A0 Musique	18	12		30	0,74%
51V.A0 Arts visuels	55	41		96	2,36%
5A1.AH Littérature, arts et cinéma	30	26		56	1,38%
5A1.AK Théâtre et créations médias	34	23		57	1,40%
5A1.AL Langues	61	44		105	2,58%
700.A0 Sciences, lettres et arts	52	39		91	2,24%
700.B0 Histoire et civilisation	26	18		44	1,08%
Total secteur préuniversitaire	1010	730		1740	42,84%
SECTEURS TECHNIQUES					
111.A0 Tech. hygiène dentaire	33	32	22	87	2,14%
120.A0 Tech. de diététique	39	32	18	89	2,19%
180.A0 Tech. de soins infirmiers	109	83	57	249	6,13%
221.A0 Tech. d'architecture	75	34	30	139	3,42%
221.B0 Tech. de génie civil	31	38	44	113	2,78%
221.C0 Tech. méc. bâtiment	14	7	13	34	0,84%
235.B0 Tech. du génie industriel	13	13	7	33	0,81%
241.A0 Tech. génie mécanique	38	20	20	78	1,92%
241.D0 Tech. maint. Industrielle.	12	20	5	37	0,91%
243.CO Tech. électr. industrielle	25	15	18	58	1,43%
243.BO Tech. de l'électronique	26	16	7	49	1,21%
270.AA Procédés de transf.	7	7	7	21	0,52%
270.AB Fabric. mécanosoudée	6	3	3	12	0,30%
270.AC Contrôle des matériaux	5	6	4	15	0,37%
310.A0 Tech. policières	70	50	50	170	4,19%
388.A0 Tech. de travail social	72	44	54	170	4,19%
393.A0 Tech. de la documentation	28	18	20	66	1,62%
410.A0 — AU Logistique du transport	6	9	6	21	0,52%
410.B0 Tech. Comptabilité et gestion	34	23	28	85	2,09%
410.D0 Gestion de commerces	80	49	36	165	4,06%
410.AU Dec-Bac logistique	12	4	1	17	0,42%
410.BU Dec-Bac sciences comptables	24	20	13	57	1,40%
410.DU Dec-Bac en marketing	37	22	10	69	1,70%
420.A0 Informatique de gestion	27	15	14	56	1,38%
420.AU Dec-Bac en informatique	12	9	9	30	0,74%
570.E0 Tech. de design intérieur	32	26	29	87	2,14%
Total secteur technique	867	615	525	2007	49,41%
Grand total	2192	1345	525	4062	100,00%

* Pourcentage calculé sur le total des élèves inscrits en 2016-2017, soit : 4 062.

STATISTIQUES SUR LES DIPLÔMÉS DU COLLÈGE

Programme d'études	Diplômés
Total Secteur intégration	
SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE	
200.B0 Sciences de la nature	147
200.C0 Sc. Informatiques et math.	15
300.01 Sc. humaines	1
3A0.12 Sc. humaines Administration	47
3A0.13 Sc. humaines Individu	145
3A0.15 Sc. humaines Monde	23
501.A0 Musique	11
510.A0 Arts plastiques	1
51V.A0 Arts visuels	20
5A1.45 Arts et lettres — Littérature	2
5A1.55 Arts et lettres — Langues	1
5A1.65 Arts et lettres — Théâtre	6
5A1.AH Littérature, arts et cinéma	10
5A1.AK Théâtre et créations médias	13
5A1.AL Langues	14
700.A0 Sciences, lettres et arts	36
700.B0 Histoire et civilisation	10
Total secteur préuniversitaire	502
SECTEURS TECHNIQUES	
111.A0 Tech. hygiène dentaire	29
120.A0 Tech. de diététique	20
180.A0 Tech. de soins infirmiers	90
221.A0 Tech. d'architecture	37
221.B0 Tech. de génie civil	26
221.C0 Tech. méc. bâtiment	11
235.B0 Tech. du génie industriel	7
241.A0 Tech. génie mécanique	23
241.D0 Tech. maint. Industrielle.	8
243.CO Tech. électr. industrielle	15
243.BO Tech. de l'électronique	7
270.AA Procédés de transf.	4
270.AB FabricATION mécanosoudée	7
270.AC Contrôle des matériaux	1
310.A0 Tech. policières	51
388.00 Assistance sociale	1
388.A0 Tech. de travail social	42
393.A0 Tech. de la documentation	15
410.A0 — AU Logistique du transport	7
410.B0 Tech. Comptabilité et gestion	20
410.D0 Gestion de commerces	22
410.AU Dec-Bac logistique	3
410.BU Dec-Bac sciences comptables	14
410.DU Dec-Bac en marketing	11
420.A0 Informatique de gestion	10
420.AU Dec-Bac en informatique	9
570.E0 Tech. de design intérieur	22
Total secteur technique	512
DEC sans mention	42
Grand total	1056

Note : Nombre de diplômés à l'hiver 2016, l'été 2016 et l'automne 2016, tel qu'adopté aux conseils d'administration tenus le 28 septembre 2016 et le 29 mars 2017.

TAUX D'ADMISSIONS UNIVERSITAIRES

		% Admis / Candidats		Nb Candidats	
		CTR	Ensemble des collèges de provenance	CTR	Ensemble des collèges de provenance
200B0	Sciences de la nature	94,02%	94,30%	351	19 047
200C0	Sciences informatiques et mathématiques	100%	97,51%	3	241
300A0	Sciences humaines	95,93%	93,82%	614	32 754
501A0	Musique	100%	93,13%	21	611
510A0	Arts visuels	91,30%	93,89%	23	1 031
500A0	Arts et lettres	100%	100%	1	6
500A1	Arts, lettres et communication	94,34%	94,12%	106	6 654
700A0	Sciences, lettres et arts	89,36%	95,62%	47	685
700B0	Histoire et civilisation	100%	93,88%	18	817
Compilation préuniversitaire		96,11%	95,14%	1184	61 846
111A0	Techniques d'hygiène dentaire	100%	88,10%	14	168
120A0	Techniques de diététique	100%	94,85%	15	272
180A0	Soins infirmiers	97,97%	94,31%	197	7 156
221A0	Technologie de l'architecture	97,37%	92,53%	38	549
221B0	Technologie du génie civil	100%	97,56%	30	780
221C0	Technologie de la mécanique du bâtiment	100%	97,21%	8	215
23201	Techniques papetières	100%	-	1	-
235B0	Technologie du génie industriel	66,67%	95,24%	3	42
241A0	Techniques de génie mécanique	95,45%	96,11%	22	437
241D0	Technologie de maintenance industrielle	100%	89,19%	5	37
243B0	Technologie de l'électronique	100%	95,74%	8	235
243C0	Technologie de l'électronique industrielle	100%	94,81%	13	270
270A0	Technologie du génie métallurgique	100%	90,91%	8	11
310A0	Techniques policières	94,81%	93,23%	77	1 130
388A0	Techniques de travail social	84,81%	89,96%	79	1 036
393A0	Techniques de la documentation	100%	93,50%	13	123
41000	Techniques administratives	100%	100%	1	1
41012	Techniques administratives	100%	91,67%	1	24
410A0	Techniques de la logistique du transport	71,43%	92,77%	7	83
410B0	Techniques de comptabilité et de gestion	96,08%	95,65%	51	2 206
410D0	Gestion de commerces	94,74%	94,02%	57	1 505
420A0	Techniques de l'informatique	100%	95,03%	4	1 126
570E0	Techniques de design d'intérieur	92,31%	88,33%	13	240
Compilation techniques		95,29%	93,67%	665	17 646
TOTAL GÉNÉRAL		95,70%	94,41%	1849	79 492

Note : La période couverte comporte les sessions d'automne (2011-2015) et d'hiver (2012-2016). Les sessions d'été ne sont plus disponibles après 2010. Les données présentées dans ce tableau ne concernent que les étudiants ayant obtenu une sanction collégiale en provenance du Cégep de Trois-Rivières. Seuls les codes programmes propres au collège ont été utilisés. Le forage de données des hivers 2012 à 2014 n'offre pas de résultats pour l'Université de Montréal. De plus, les données sont absentes pour l'année 2015 concernant l'Université Concordia.

TAUX DE PLACEMENT 2016

Programmes techniques	Taux de placement ⁽¹⁾	
	Emploi total	Emploi relié
Hygiène dentaire	100%	96%
Diététique	100%	80%
Soins infirmiers	96%	92%
Architecture	100%	70%
Génie civil	100%	100%
Mécanique du bâtiment (ATE)	100%	100%
Génie industriel (ATE) ⁽¹⁾	100%	67%
Génie mécanique		
§ Conception ⁽¹⁾	100%	100%
§ Fabrication	100%	100%
Maintenance industrielle ⁽¹⁾	100%	88%
Génie électrique		
§ Électronique industrielle	100%	100%
§ Ordinateurs et réseaux ⁽¹⁾	100%	100%
§ Télécommunications ⁽¹⁾	100%	100%
Génie métallurgique		
§ Procédés de transformation (ATE) ⁽¹⁾	100%	100%
§ Fabrication mécanosoudée (ATE) ⁽¹⁾	100%	100%
§ Contrôle des matériaux (ATE) ⁽¹⁾	100%	100%
Techniques policières (après l'ENPQ)	94%	70%
Travail social	89%	74%
Documentation	85%	77%
Logistique du transport ⁽¹⁾	100%	100%
DEC-Bac en logistique	Poursuite à l'université	
Comptabilité et gestion	100%	50%
DEC-Bac en sciences comptables	Poursuite à l'université	
Gestion de commerces	100%	86%
DEC-Bac en marketing	Poursuite à l'université	
Informatique (incluant finissants qui se dirigent au DEC-Bac en informatique)	90%	80%
Design d'intérieur	95%	63%

(1) Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution étant donné le petit nombre de finissants dans certains programmes (5 finissants et moins).

Source : Service de placement du Cégep de Trois-Rivières.

NOTRE FONDATION

Mot de la directrice générale

Chers donateurs et amis de la Fondation du Cégep de Trois-Rivières, c'est avec fierté que je vous présente mon deuxième et dernier rapport annuel en tant que directrice générale de la Fondation. L'année 2016-2017 a été marquée par l'adoption du plan stratégique 2017-2020 de la Fondation. Cet exercice de réflexion stratégique a permis de préciser la mission de la Fondation ainsi que les valeurs qui sous-tendent ces différentes actions. Ainsi pour les 3 prochaines années, il a été décidé que la Fondation mettrait l'accent sur la constitution d'un fonds de réserve qui lui confèrera une certaine solidité financière et qui assurera sa pérennité en même temps de lui permettre de mieux répondre aux besoins de la communauté collégiale.

Dans cette optique, il apparaissait important de redorer l'image de marque de la Fondation et aussi celle du Cégep de Trois-Rivières dont elle est tributaire. La nouvelle image de marque de la Fondation sera dévoilée dès l'automne prochain de même que les travaux visant à positionner le Cégep de Trois-Rivières comme un acteur citoyen incontournable de la Mauricie à l'aube de son 50^e anniversaire.

En somme, l'année 2016-2017 a essentiellement permis de mettre la table afin d'établir des partenariats avec des joueurs étoiles de la région qui partagent des valeurs communes avec le cégep et sa Fondation.

Je remercie tous les donateurs de la Fondation (parents, amis, diplômés, entreprises membres de la communauté collégiale) dont la grande générosité permet au Cégep Trois-Rivières de réaliser sa mission éducative en appuyant la réussite et l'épanouissement de la population étudiante.

Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous.

Bénédicte N'Dri, M.B.A.

Activité-bénéfice

L'activité-bénéfice annuelle de la Fondation du Cégep de Trois-Rivières a permis de dégager un profit record de 12 790 \$ grâce à sa nouvelle formule qui a été proposée aux convives, à savoir un salon des vins. La Fondation remercie très chaleureusement ses précieux commanditaires : Coopsco Trois-Rivières et monsieur Jean-Denis Girard, député de Trois-Rivières, sans oublier les trois agences de vins Rezin, Trialto et la QV, le restaurant le Buck les personnes présentes à l'évènement sans lesquels l'activité n'aurait pu avoir lieu.

Campagne parents 2017

La campagne a permis de récolter un montant de 3 230 \$.

Cotisation étudiante

La Fondation tient à exprimer sa profonde gratitude à la population étudiante du Cégep de Trois-Rivières pour avoir favorablement accueilli la révision de leur cotisation qui sera de 10 \$ par session à compter de l'automne 2017.

Dons d'équipements

La Fondation a reçu 34 livres de poésie d'une valeur de 520,80 \$.

Impact des dons

Soutien à la mobilité étudiante, aux activités scolaires et parascolaires et aux étudiants en difficultés financières – 14 040,10 \$

- Le comité d'attributions de fonds 2016-2017 de la Fondation a décidé de soutenir plusieurs projets étudiants tant au niveau scolaire que parascolaire. Ainsi, la Fondation a permis à quelque 387 étudiants et étudiantes du cégep d'effectuer des voyages culturels au Canada et à l'étranger. Le soutien de la Fondation à ces projets représente un montant de : 9 900 \$. La Fondation a aussi offert des stylos à l'effigie du cégep et de la Fondation à la collation des grades de l'automne 2016 et consenti à une aide au Défi sportif Diablos. Grâce à des dons dédiés, la Fondation a soutenu un athlète élite en cyclisme et le Défi Pierre Lavoie

Programmes de bourses – 43 750 \$

Bourses d'accueil – 8 500 \$

Grâce au fonds des bourses d'accueil, 34 étudiantes et étudiants en provenance du secondaire et nouvellement inscrits au Cégep de Trois-Rivières ont bénéficié de bourses.

Bourses du gala du mérite étudiant – 27 000 \$

95 bourses ont été remises sous forme de bourses Euréka, bourses d'entreprise, d'excellence, et d'implication. Merci à nos partenaires qui contribuent au succès de cet événement : Aluminerie de Bécancour inc., Écosystem, LANEC Solutions Web, Réseau BIBLIO Centre-du-Québec, Lanaudière et Maurice, l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Mistras Services inc., Fond Jean-Claude-Proulx, Fond Sigismond-Girard, Fond Marguerite-Élie, le Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières, la Corporation des Diablos, la Caisse des Trois-Rivières, Coopsco Trois-Rivières, Club social des professionnels du Cégep de Trois-Rivières, l'Association des cadres du Cégep de Trois-Rivières, l'Association du personnel du Cégep de Trois-Rivières, Syndicat des employés de soutien du Cégep de Trois-Rivières et Excelso

Autres bourses offertes : 8 250 \$

20 bourses ont été offertes dans l'année lors d'événements tiers : bourse de la Médaille du Gouverneur général, bourses de la Fondation communautaire du St-Maurice, bourse du Canadian Institute for Non-Destructive Evaluation, bourses Quartier-D, Décoration Paré et Kath & Gory (Coquetel des finissants en Design d'intérieur), bourse Raymond-Raïche et la bourse Ginette-Neault

Développement institutionnel et régional – 68 500 \$

L'Association des caisses Desjardins a soutenu le centre de soutien à la réussite de la bibliothèque. Plusieurs aides financières ont permis la réouverture de l'Observatoire au grand public à l'été 2017 : MRC des Chenaux, Monsieur Pierre Michel Auger, député provincial, Madame Julie Boulet, ministre du Tourisme et ministre responsable de la Mauricie, Madame Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur et la Municipalité de Champlain.

Conseil d'administration au 30 juin 2017

Président : Me Nicolas Courcy, Lavery avocats

Vice-président : André Bellemare, Bourassa, Brodeur, Bellemare et associés

Trésorier : Marc Leblanc, CPA, CA, Cégep de Trois-Rivières

Secrétaire : Lucie Comeau, retraitée, Cégep de Trois-Rivières

Administrateurs :

Maude Blouin-Hallé, Caisse Desjardins de Trois-Rivières

Bruno Lafrenière, Bernier Crépeau Chrysler Fiat

Catherine Larochelle, TC Média Transcontinental S.E.N.C.

Raphaël Daviau, étudiant, Cégep de Trois-Rivières

Jason Monfette, Absolu communications

Réjean Paquet, Cégep de Trois-Rivières

Me Vanessa R. Manseau, Bélanger Sauvé avocats

Louis Gendron, Cégep de Trois-Rivières

Un poste vacant

Équipe de la Fondation

Bénédicte N'Dri, directrice générale

Martine Descôteaux, adjointe administrative

Équipe de télémarketing de la campagne parents 2017

Pierrette Dessureault, superviseuse

Raphaël Étang-Salé

RÉSULTATS FINANCIERS

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2017

Fonds de fonctionnement

Cégep de Trois-Rivières		
	2017	2016
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	51 391 699	49 350 718
Formation continue ²	5 159 344	5 086 708
Services auxiliaires	1 736 595	2 196 746
Total	58 287 638	56 634 172
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	30 470 349	30 278 427
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	18 219 661	17 167 356
Autres charges	8 894 785	8 310 578
Total	57 584 795	55 756 361
Excédent des revenus sur les charges	702 843	877 811
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	1 516 973	2 184 562
Excédent des revenus (charges)	702 843	877 811
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(625 701)	(1 545 400)
Autres	-	-
Total	77 142	(667 589)
Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵	1 594 115	1 516 973
<i>Solde de fonds affecté à des projets</i>	-	-
<i>Solde de fonds non affecté à des projets</i>	1 594 115	1 516 973

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

ÉTAT DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS ÉNONCÉES À L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CHAPITRE G-1.011)

Niveau d'effectif

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la loi pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 a été respecté.

Comparatif 2015-2016 versus 2016-2017		Nombre d'heures rémunérées		Différence
Catégorie d'emploi	2015-2016	2016-2017		
Hors cadres	3 668	3 710	42	
Cadres	36 407	36 831,85	424,85	
Gérants	12 114	12 789	675	
Professionnels	66 578,2	61 897,85	-4 680,35	
Enseignants	606 433,07	593 635,61	-12 797,46	
Techniciens	155 894,77	151 716,18	-4 178,59	
Personnel de bureau (soutien administratif et paratechnique)	104 763,7	105 376,07	612,37	
Ouvriers (soutien ouvrier)	28 790,5	25 748,12	-3 042,38	
Total	1 014 649,24	991 704,68	-22 944,56	
		Variation	-2,31%	

Contrats de service

Tel qu'indiqué à l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État 92014, le Collège doit inscrire les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000\$ et plus. À cet égard, le Collège a conclu cinq contrats totalisant 252 393 \$.

BILAN DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS (ANNEXE S024)

Les projets mis de l'avant avaient comme objectifs d'accompagner dans leur cheminement scolaire les étudiants à risque de décrochage ou d'échec, notamment durant les deux premières sessions, et ce, dans les disciplines de Mathématiques, de Sciences humaines, Philosophie et Littérature. Certains étaient pour favoriser l'autonomie et le développement de bonnes méthodes de travail chez les étudiants aidés principalement en Soins infirmiers, Techniques administratives et Techniques policières. Finalement, d'autres projets devaient favoriser l'autonomie et le développement de bonnes méthodes de travail chez les étudiants aidés, soit en Arts visuels et Techniques de la documentation.

Utilisation des ressources enseignantes (ETC) prévues à l'annexe S024 pour l'année 2016-2017	
Hygiène dentaire	0,30
Soins infirmiers	0,30
Mathématiques	2,00
Chimie	0,01
Techniques policières	0,25
Géographie	0,10
Histoire	0,23
Philosophie	0,43
Psychologie	0,20
Politique	0,10
Techniques de la documentation	0,25
Techniques administratives	0,10
Arts visuels	0,25
Musique	0,05
Littérature, arts et cinéma	1,42
Total des ressources utilisées	5,98

NOTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été signalé au conseil d'administration du collège au cours de l'année 2016-2017.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent code les mots suivants signifient :

administrateur : membre du conseil d'administration du collège;

administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études, ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;

code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

collège : le Cégep de Trois-Rivières;

intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du collège.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du code. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du collège;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du collège;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du collège en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du collègue.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le collègue;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du collègue;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le collègue, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.4 Déclarations d'intérêts

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant

affaire ou ayant fait affaire avec le collègue et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêts, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel du collège le présent code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, qu'il s'agisse d'un manquement à une norme d'éthique ou de déontologie, ou d'une infraction criminelle ou pénale, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la Loi ou au code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

